

COMMUNE DE SAULT-BRENAZ **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLU du 6/05/15 - 14 Heures (14^e)

Etaient présents :

Monsieur M. Montègre, maire de Sault-Brenaz
Monsieur B. Borgogno, adjoint
Madame V. Corna, conseillère municipale
Messieurs J. Garnier et JG. Bergeal, conseillers municipaux
Madame A. Dally-Martin, urbaniste chargée de la révision du PLU (*rédaction du compte-rendu*)

Etait excusé :

Monsieur A. Tetu, conseillers municipaux

Ordre du jour : préparation de la fiche « cas par cas » à envoyer à la DREAL
et suite du travail sur le Règlement

La réunion PLU précédente a eu lieu le 8/04/15 :

- ♣ canevas de la zone UA examiné dans son ensemble. Il peut en être déduit les articles à reprendre ou non pour les zones UB et 1AU.
 - ♣ quelques vérifications du plan de zonage, quelques corrections à apporter.
- Suite à cette réunion, envoi en mairie le 11/04 par l'urbaniste :
- ♣ du Règlement pour les zones UA, UB et AU travaillées
 - ♣ du PADD version pdf.
- Suite à cette réunion, envoi en mairie, le 14/04 par le cabinet Axis-Conseils, des corrections et d'un tirage papier du plan de zonage.

Le débat sur le PADD a eu lieu comme prévu le 20 avril 2015.

L'enquête publique relative à la protection du puits de captage est prévue du 7 au 29 mai. On peut donc estimer le rapport du commissaire-enquêteur rendu fin juin. Monsieur le maire souhaite que le zonage d'assainissement soit finalisé et approuvé avant l'approbation du PLU.

1 – Fiche cas par cas DREAL

L'urbaniste a préparé la fiche qu'elle propose de relire avec les élus.

- **Quelques corrections seront apportées par A. Dally-Martin suite à cette relecture. La fiche est renvoyée en mairie avec ce compte-rendu.**

La fiche sera transmise par la mairie à la DREAL avec en annexes :

- ♣ la délibération prescrivant la révision du PLU,
- ♣ les premières parties du Rapport de présentation,
- ♣ le PADD débattu le 20/04/15,
- ♣ le plan de zonage de 1996
- ♣ le plan de zonage de 2015.

Envoi par fichiers numériques. **La mairie fait numériser le plan de 1996.**

2 - Suite du travail sur le Règlement

L'urbaniste propose de revenir sur quelques points pour les zones déjà travaillées :

- ✓ Intégrer la zone de risques en pied de coteau en zone UB et 1AU
- ✓ Article UB7 et AU7 : avec le « Toutefois ... », préférer la notion de « d'implantations différentes » plutôt qu' « en limite séparative »
- ✓ Article 11 Couvertures : le débord de toiture n'est pas imposé également pour les bâtiments mitoyens.

La réunion permet de travailler le Règlement des zones A et N.

- **L'urbaniste renverra une mouture du texte prenant en compte les discussions de ce jour. Document renvoyé avec ce compte-rendu.**
- **Les élus se fixent une réunion pour travailler sur le texte.**

3 – Plan de zonage

Suite à cette réunion, à corriger pour :

- réajuster les limites des zones du PLU et des périmètres de protection du puits de captage
- intégrer une construction en zone Nh
- renommer la zone NI (loisirs) zone Ns (sport) pour éviter les confusions dues à la police d'écriture.

**La prochaine réunion PLU est fixée au mercredi 10 juin 2015,
14 heures en mairie.**

Ordre du jour : fin de la rédaction du Règlement (UX), quelques Orientations d'Aménagement et de Programmation pour les zones 1AU (cohérence avec le Règlement).

Ce compte-rendu tient lieu de convocation.